



RÉFLEXION

EN VUE DE L'ASSEMBLÉE

DU 9 AVRIL

Le 12 mars dernier, les membres du SPECA réunis en assemblée ont adopté les propositions suivantes:

Que le SPECA organise, en vue de l'assemblée du 9 avril, une ou deux rencontres d'échanges sur les moyens de pression actuellement à notre portée.

Que l'assemblée générale du SPECA, lors de son instance du 9 avril 2015, tiennne un vote sur la tenue d'une grève sociale le 1^{er} mai 2015.

Ce texte a pour but d'expliquer le contexte ayant mené à l'adoption d'une telle proposition et de stimuler la réflexion et les discussions.

D'où vient cette idée d'une journée de grève le 1^{er} mai 2015?

Lors de la semaine appelée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (ou Coalition «Main rouge»), du 22 au 27 février, plus d'une centaine d'actions dérangeantes ont été mises sur pied, à travers le Québec. Cela a témoigné d'une forte combattivité dans plusieurs milieux. Suite à cela, le 3 mars, les membres de la Coalition ont adopté un appel à une journée de grève, d'actions, de mobilisations sociales et de perturbations économiques le 1^{er} mai 2015.

Jusqu'à présent, les votes de grève sociale proviennent surtout d'organismes communautaires: des comités logement, des centres de femmes, des groupes d'éducation populaire ont déjà des mandats ou sont en consultation. Dans le secteur de la santé également, plusieurs parlent de grève, sans que ce soit toujours pour le 1^{er} mai.

Mais si nous nous prononçons le 9 avril prochain, c'est surtout suite à un appel du Syndicat du personnel enseignant du cégep de Sherbrooke. Le 24 février dernier, les profs de Sherbrooke ont adopté, par vote secret, la proposition suivante: QUE le SPECS-CSN travaille à la planification, l'organisation et la promotion de la grève sociale du 1^{er} mai 2015;

QUE les membres du SPECS-CSN débrayent le 1^{er} mai 2015 si les conditions suivantes sont remplies :

- au moins dix (10) syndicats du regroupement cégep de la FNEEQ ou au moins dix (10) syndicats affiliés au Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE) débrayent le 1^{er} mai 2015;
- la CSN appuie le SPECS-CSN afin qu'il puisse défendre adéquatement devant les tribunaux, si cela s'avère nécessaire, le droit de ses membres à faire la grève, qu'il s'agisse d'une grève dans le cadre d'une négociation de conditions de travail ou qu'il s'agisse d'une grève sociale.

Mais pourquoi le 1^{er} mai ?

Le 1^{er} mai est la journée internationale des travailleurs et travailleuses, et donc, un rendez-vous du mouvement ouvrier et syndical depuis 1886. Cette année-là, une grève générale a eu lieu aux Etats-Unis pour la journée de travail de 8 heures.

Avec l'année que nous avons connue depuis l'arrivée au pouvoir des Libéraux de Philippe Couillard, le 1^{er} mai apparaît comme un moment symbolique fort, puisque plusieurs mesures d'austérité ciblent les travailleurs et les travailleuses, que ce soit en tant que personnes qui dispensent des services publics ou en tant que personnes qui en bénéficient : compressions dans les commissions scolaires, les cégeps et les universités, coupes dans les régimes de retraite des employés municipaux, modulation des tarifs dans les services de garde, coupes dans l'aide sociale, « offres » patronales appauvrissantes aux employés du secteur public, etc.

Tout cela amène de nombreux secteurs de la société à penser que le 1^{er} mai de cette année doit être un moment historique. Cela permettrait également de montrer que la mobilisation continue à prendre de l'ampleur depuis l'automne dernier et d'espérer que celle-ci poursuive sur cette lancée l'automne suivant.

Y a-t-il d'autres syndicats FNEEQ qui entendent se prononcer sur la question ?

Outre le cégep de Sherbrooke, qui a déjà son mandat, les syndicats suivants ont formellement annoncé qu'ils consulteraient leurs membres en assemblée sur une journée de grève le 1^{er} mai : Lionel-Groulx, Joliette, Vieux-Montréal, St-Jérôme, Valleyfield et nous. Au moins quatre autres exécutifs syndicaux ont aussi manifesté de l'intérêt et d'autres pourraient emboîter le pas dans les semaines à venir.

Une journée de grève le 1^{er} mai 2015 pourrait-elle entraîner des pénalités financières ?

Oui. Selon le Code du travail, et comme c'est généralement le cas en Amérique du nord, une grève de travailleurs ne peut se tenir que dans le cadre de la négociation d'une convention collective. Le Code prévoit des pénalités, pour chaque jour ou partie de jour de grève,

- de 25 \$ à 100 \$, s'il s'agit d'un salarié;
- de 1 000 \$ à 10 000 \$, s'il s'agit d'un dirigeant ou d'un employé d'une association de salariés, ou d'un administrateur, agent ou conseiller d'une association de salariés ou d'un employeur;
- de 5 000 \$ à 50 000 \$, s'il s'agit d'un employeur, d'une association de salariés ou d'une union, fédération ou confédération à laquelle est affiliée ou appartient une association de salariés.

Un employeur peut aussi imposer des mesures disciplinaires ou administratives. Des conseillers de la CSN seront présents à l'assemblée du 9 avril pour répondre à vos questions à ce sujet.

2 sommaire

Réflexion pour l'assemblée	01
Rencontres au speca	05
Manifeste contre l'austérité	06
L'éducation en Grèce	08
Congrès du Conseil central	10
Un regard sur les départements	11

Que peut-on faire face à la menace de pénalités financières ?

Si la convocation à l'assemblée et le vote se font en respect des procédures de la CSN, le Fonds de défense professionnelle prendra en charge les pénalités. Bien sûr, ce fonds ne peut nous protéger contre d'éventuelles mesures disciplinaires.

Le récent jugement de la Cour Suprême sur la constitutionnalité du droit de grève peut-il avoir un impact sur cette journée de grève ?

En janvier dernier, la Cour Suprême du Canada a rendu un jugement condamnant l'application de mesures de « services essentiels » en Saskatchewan. Sur la question des services essentiels, la situation n'est pas comparable à celle du Québec. Par contre, par ce jugement, la Cour Suprême a fait du droit de grève un droit constitutionnel, ce qui est historique : « L'histoire, la jurisprudence et les obligations internationales du Canada confirment que, dans notre régime de relations de travail, le droit de grève constitue un élément essentiel d'un processus véritable de négociation collective. » ⁽¹⁾

Mais qu'en est-il d'une grève portant sur des enjeux sociaux plus généraux ? Dans plusieurs pays d'Europe, une telle grève est légale. Au Chili, la présidente Michèle Bachelet a récemment affirmé qu'elle souhaitait élargir le droit de grève des travailleurs en ce sens. Il faut dire qu'au Chili, suite à une grève étudiante de plusieurs mois à l'automne 2011, une centrale syndicale avait convoqué une série de grèves sociales d'une journée. Récemment, Michel Coutu, professeur en relations industrielles à l'Université de Montréal, écrivait dans *Le Devoir* que le jugement de la Cour Suprême pourrait permettre un élargissement du droit de grève :

« interdire, en le qualifiant d'illégal, un mouvement de grève sociale pacifique visant à protester contre les politiques du travail de l'État et éventuellement à les infléchir, représenterait une « entrave substantielle » à l'exercice par les salariés de leur droit fondamental de poursuivre des objectifs collectifs. Les acteurs concernés auraient tout avantage à prendre acte de la valeur constitutionnelle maintenant reconnue au droit de grève, alors que des moments décisifs pour la survie de l'État social québécois se profilent à l'horizon. » ⁽²⁾

Bien sûr, tout ceci reste hypothétique. Mais le contexte est propice à des batailles visant à renverser la tendance à limiter le droit de grève que l'on constate depuis quelques décennies. Cela est d'autant plus important que les droits d'association et de grève continuent d'être attaqués : les associations étudiantes sont actuellement visées de manière beaucoup plus féroce que lors de la grève de 2012. Une journée de grève sociale de la part de syndicats témoignerait de notre ferme volonté de défendre la capacité de tout citoyen à faire la grève.

Et le 2 mai, qu'est-ce qui aura changé ?

On peut objecter qu'une journée de grève, c'est bien peu, et qu'on a déjà donné dans le registre de grèves ponctuelles, notamment en 2005, sans grand succès. Cependant, le fait qu'il s'agisse ici d'une grève sociale est un signal beaucoup plus fort. Le SPECA n'a pas été dans une grève non encadrée par le Code du travail depuis 1983 !

Nous nous questionnons souvent sur l'efficacité de la grève de nos jours, surtout avec la menace de décrets ou de lois spéciales qui nous pend au bout du nez. Une journée de grève sociale enverrait un message très important au gouvernement : les lois injustes ne nous font pas peur. Une telle journée serait une étape importante dans la construction d'un rapport de force, non seulement dans le cadre de nos négociations (pas aussi facile d'imposer un décret dans ce contexte !), mais aussi dans le cadre de la lutte à l'austérité. En défiant une loi, on cherche à retrouver, par la lutte, une partie de notre liberté. Ce n'est pas rien !

Il ne faut pas non plus sous-estimer le message qu'une journée de grève sociale enverrait à nos directions syndicales. Le 18 mars dernier, un article de *La Presse* rapportait que les syndicats « passeraient leur tour » en ce qui a trait à la grève sociale.

À propos de la CSN, l'article expliquait :

« Jacques Létourneau, président de la CSN, tient le même discours, tout en faisant remarquer que chacun de ses syndicats CSN est autonome et qu'il peut en ce sens décider de lui-même de voter pour la grève. »

« Mais même si un tel vote est pris en faveur de la grève - ce qui à ma connaissance s'est fait dans un ou deux cégeps chez nous -, ça ne veut pas dire pour autant que ces syndicats iront véritablement de l'avant. » ⁽⁴⁾

La meilleure manière de condamner une remarque dénigrante à l'égard d'une initiative sincère provenant de syndicats et d'organisations locales, c'est de la faire mentir. Si la journée de grève devait se concrétiser le 1^{er} mai, elle témoignerait de notre volonté de nous battre, bien au-delà des foulards et des

macarons. Elle montrerait à nos centrales syndicales qu'il est possible de désobéir sans que la Terre cesse de tourner.

Quelles seraient nos revendications pour cette journée? On ferait la grève contre quoi, pour quoi?

À ce stade, les revendications ne manquent pas. Nous pourrions les articuler à trois niveaux:

- Au niveau local, «Pour un Collège financé à la hauteur de nos ambitions»;
- Au niveau de nos négociations, «Pour une entente qui honore notre travail»;
- Au niveau de la lutte à l'austérité, «Pour une recherche progressiste de nouveaux revenus».

Mais bien sûr, cela demeure ouvert à la discussion!

Que ferions-nous cette journée-là?

Le 1^{er} mai, il y aura sans contredit plusieurs actions à Montréal. On peut s'attendre à une marche régionale, mais aussi à de la perturbation économique. Il serait aussi intéressant d'envisager une demi-journée d'activités locales: un teach-in? Une activité «profs» dans le quartier? N'oublions pas que le 1^{er} mai, il fait plus chaud qu'au mois de mars!

Quelles relations voudrions-nous avoir avec notre Direction locale dans ce contexte?

Suite aux décisions du Collège dans le contexte de sa situation financière difficile, la Direction a soutenu à plusieurs reprises qu'elle était avec nous, qu'elle avait dénoncé les coupures au Conseil d'administration et via la Fédération des cégeps. Cependant, nous avons été nombreux à déplorer que cette dénonciation ne prenne pas la forme d'actions plus concrètes, tel que le mentionnait «l'appel à l'administration» que nous avons déposé à la réunion du Conseil d'administration du 26 février dernier. Dans le cadre d'une éventuelle journée de grève illégale, la Direction aurait une nouvelle opportunité de nous témoigner son appui, par exemple en facilitant la levée des cours ou en négociant un réaménagement du calendrier scolaire qui convienne à

l'ensemble de la communauté. Un réaménagement (légal) pourrait même être considéré dans l'éventualité où le plancher de 10 syndicats FNEEQ n'était pas atteint.

Si nous sommes effectivement en grève le 1^{er} prochain, voudrions-nous allouer une allocation aux enseignants qui participent aux activités de grève, par le biais de notre Fonds de réserve.

Cela fait aussi partie des questions à discuter. En janvier dernier, notre fonds de réserve était estimé par notre trésorier à environ 370\$ par ETC. En plus des pénalités liées à l'illégalité de cette journée, il faut bien sûr s'attendre à une coupure de salaire. Tout ceci devrait être pris en charge par le Fonds de défense professionnelle de la CSN, mais on pourrait considérer l'utilisation d'une partie du Fonds de réserve dans l'intérim.

Serait-il possible de prendre des dispositions pour des situations particulières?

L'objectif d'une telle journée n'est pas de compliquer l'existence des enseignants, mais au contraire de leur donner l'opportunité d'élargir l'univers des possibilités. Il est donc envisageable d'entrevoir des arrangements particuliers dans des cas de force majeure. Au-delà de cela, cependant, on ne saurait trop insister sur l'importance de l'unité lorsque de telles décisions sont prises. Tout sera mis en œuvre pour que la décision se prenne de manière transparente et juste. Dès le moment où plus de 50% des membres présents à l'assemblée se prononcent à faveur de la grève, la décision s'applique à l'ensemble des membres. Il en va de la force du mouvement syndical et du respect de la démocratie syndicale.

Bons débats!

Votre exécutif

(1) Service juridique de la CSN, «Le droit de grève est enfin constitutionnel», 30 janvier 2015.

(2) Agence France-Presse «Bachelet veut réformer la loi antigreve héritée de Pinochet», Le Devoir, 30 décembre 2014.
<http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/427816/chili-bachelet-veut-reformer-la-loi-anti-greve-heritee-de-pinochet>

(3) Michel Coutu, «Quand la Cour Suprême vient changer la donne», Le Devoir, 18 février 2015.
<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/432082/la-liberte-d-association-quand-la-cour-supreme-vient-changer-la-donne>

(4) Louise Leduc, «Les syndicats excluent la grève illégale», La Presse, 18 mars 2015.
<http://www.lapresse.ca/actualites/education/201503/17/01-4853151-les-syndicats-excluent-la-greve-illegale.php>

Manif

28 mars 2015

Le samedi 28 mars environ 300 personnes ont participé à la marche citoyenne contre l'austérité dans le quartier Ahuntsic. Il y avait une belle délégation du SPECA et beaucoup d'énergie! D'autres photos ont été mises en ligne sur notre page Facebook



2 avril 2015

Le jeudi 2 avril se tiendra une grande manifestation appelée par l'ASSÉ: «Nos acquis valent plus que leurs profits!» Ce sera sans contredit l'un des rendez-vous majeurs de la session. Voir l'affiche en pièce jointe.



Retour

sur les rencontres
d'échanges
des 24 et 26 mars
derniers au SPECA

Ce fut très intéressant d'entendre divers points de vue sur une possible journée de grève sociale le 1^{er} mai prochain. On a reçu, bien sûr, plusieurs questions et demandes de précisions. D'ailleurs, profitons-en pour spécifier tout de suite qu'il ne peut pas y avoir de pertes d'ancienneté en représailles à une telle grève. Sinon, les préoccupations des gens tournaient surtout autour des objectifs de cette journée (il faut dénoncer des éléments plus précis que l'austérité pour rendre l'action pertinente, ont dit plusieurs), des gains à court ou à moyen terme qu'elle nous permettrait de faire et enfin, des moyens de se prémunir des pertes financières que nous pourrions subir. Merci à tous et toutes de votre participation. On a bien hâte à l'assemblée du 9 avril!

Nous partageons ici un manifeste de profs non signé, puisqu'on invite justement les sympathisant.e.s à le relayer.

MANIFESTE

de profs contre tout ce qui vient avec

L'AUSTÉRITÉ

La guerre qu'on nous fait

Chers amis, chères amies, connu-e-s ou inconnu-e-s,
Notre texte ne récolte pas de signatures dont le nombre et la notoriété relative de certain-e-s auraient pour fonction de donner de l'importance à cette parole collective. En ces temps où le tout-sécuritaire marginalise toute contestation, nous faisons le pari de l'anonymat comme force capable d'impacts éventuels. Votre implication reste toutefois essentielle pour la diffusion du texte et de ses idées. Donnez-lui de la visibilité et cette visibilité sera un nouveau travail collectif qui montrera que, derrière ce texte, nous sommes nombreux et nombreuses. Si l'analyse que vous y trouverez vous semble juste, si vous êtes capables de passer par-dessus quelques maladresses, métaphores ou changements de registre que vous auriez évités, alors devenez un des relais dont a besoin, non seulement ce petit texte, mais toute la force contre-hégémonique qu'il nous faut construire, pas à pas, contre la machine qui nous fait la guerre. Et n'attendons plus qu'on nous organise : faisons-le nous-mêmes là où nous le pouvons avec les moyens qui sont les nôtres, à saisir ou à inventer ! Ce manifeste est une contribution en ce sens.

La guerre qu'on nous fait **Manifeste de profs contre tout ce qui vient avec l'austérité**

Nous refusons l'appauvrissement humain, social, politique et intellectuel que l'offensive antisociale appelée austérité fait subir au monde, lui donnant ce visage patibulaire, cynique, servile, tout juste navré, médiocre, un brin sadique.

Cette offensive menée pour satisfaire les intérêts des élites économiques vise à soumettre,

secteur par secteur, les personnes et les choses au règne contraignant de la marchandisation et du profit tout-puissant.

Depuis longtemps mise en œuvre, cette révolution conservatrice est avant tout une guerre menée contre les mécanismes collectifs de redistribution des richesses, de mise en commun des ressources pour faire face aux aléas de la vie. Même imparfaits, même incomplets, les services publics sont les arrangements minimaux de solidarité qui témoignent d'un souci collectif pour une vie juste. Et pour défendre cela nous sommes prêts à nous battre.

Dans notre domaine, celui de l'éducation, une telle révolution procède par l'instrumentalisation des savoirs, de l'enseignement et de la recherche, arrimés de plus en plus entièrement aux seules exigences toxiques, mortifères, de l'accumulation et de l'optimisation. L'introduction, en force et partout, de techniques et de mesures managériales, adossées au grand calcul néolibéral, ratatine l'éducation comme système et comme geste. Loin de cet appauvrissement, l'éducation que nous défendons consiste à soutenir l'aventure des esprits en train d'apprendre et d'interroger les réalités, et à assumer avec eux toute l'intensité affective et intellectuelle qu'elle engage.

Cette offensive généralisée s'attaque aux ressources et aux pouvoirs qui constituent nos milieux. Comme acteurs et actrices du monde de l'éducation (et nos camarades de la santé et des services sociaux en savent aussi quelque chose), nous ne cessons de constater les multiples atteintes aux temps et espaces où s'exercent notre autonomie professionnelle et notre collégialité. L'exercice de notre responsabilité se rétrécit à mesure que croît une bureaucratie managériale et ses instances de contrôle infantilisantes sous couvert de reddition de comptes débilés.

Dans la société tout entière, c'est l'ensemble des formes de l'action collective que l'austérité prend pour cible. L'action syndicale, autonome ou directe, la grève, les pratiques politiques contre-hégémoniques, hors de la scène parlementaire, sont de plus en plus marginalisées, criminalisées, suspectées (de radicalité notamment), méprisées, réprimées au nom de la

protection d'un ordre des choses naturalisé, scellé, poli et policier, placé hors d'atteinte derrière des vitrines qu'on ne pourrait que lécher.

Cette neutralisation de notre capacité d'action participe d'un dispositif de dépolitisation qui tente de nous faire prendre pour des nécessités des décisions politiques. Cette affaire-là n'est pas banale. Elle fait violence, symboliquement et effectivement, aux conditions mêmes du commun et de toute communauté : la politique, et son cœur, la conflictualité. La révolution dont l'austérité est le visage confine la politique à un terrain neutralisé, procéduralisé. Reste la forme aseptisée et infiniment appauvrie d'un système incarné par ses politiques professionnelles.

Cette violence a ceci d'insidieux qu'elle impose les termes mêmes du débat par lequel nous essayons de la déplier pour nous en défendre. Elle soumet le sens des mots à sa seule autorité et nous tire par la langue sur son terrain marketing où seule prévaut la relation de l'approvisionnement commercial. Même quand on prétend le protéger, le citoyen n'est qu'un « client ». S'efface dès lors la portée politique de ses exigences. Si le mot « chien » n'a jamais mordu personne, la langue du pouvoir, au contraire, perfore directement une guerre contre cette autre richesse mise à mal : les idées et les langages servant à dire la complexité du monde.

L'austérité est donc un appauvrissement intérieur, où dominent la crainte des sanctions et la faim des récompenses, le stress et l'insécurité sociale, la peur de l'avenir et la peur de l'autre, peur bleue – peur rouge – peur blanche. État d'esprit assiégé, redoutable producteur d'impuissance et de docilité. Les êtres par lui créés seront faits sur mesure pour un système libéral-paternaliste. Un système où les formes mêmes de notre présence au monde sont captives, où l'audace, la création et l'invention voient détournées leurs forces éruptives au profit de la rengaine plate de l'innovation.

Ne reste alors qu'à devenir un bon entrepreneur de soi, à mesurer la valeur de sa vie à l'aune de ses biens, de ses placements et de ses investissements, à voir en l'autre au mieux un partenaire, au pire un compétiteur dans l'infamale roue de fortune néolibérale.

Également compromise avec la violence faite aux territoires et à leurs composantes naturelles, l'austérité est la face coupante d'un abandon de la richesse commune de notre géographie à des projets de transport et d'extraction (de pétrole, notamment) écocidaire, autant de désastres toujours déjà là et que rien ne pourra réparer. Pour le néolibéral austère, comme pour l'homme blanc dont parlait le chef Seattle, il y a plus d'un siècle et demi, la terre est un ennemi à piller : lorsqu'il l'a conquise et exploitée, il va plus loin ; il l'enlève à ses enfants et cela ne le tracasse pas ; son appétit la dévore et ne laisse derrière lui qu'un désert.

En fait, c'est l'ensemble du territoire humain et social, et tout ce qui fait la valeur de la vie, sa véritable richesse, c'est tout cela qui est ainsi traité comme un corps malade à assainir, un budget à compresser. Et puis des ruines, d'où l'on tire les diamants noirs des millionnaires s'adonnant à l'évasion et l'évitement fiscaux.

La charge dont austérité est le nom euphémisé, c'est la capture de nos existences par le travail, toujours plus de travail, qui consume le cœur de nos vies et le temps de nos meilleures années. Elle vole les jours que nous ne passerons pas à vivre, à bien vivre ensemble, à prendre soin les uns des autres, à aimer, à discuter, à mettre bout à bout nos solitudes, à inventer des manières nouvelles de faire, de dire, de fabriquer, de penser.

La guerre qu'on nous fait se réfracte dans tous les espaces de nos vies. Elle plie nos rythmes et notre quotidien, ses gestes et ses heures, à ses obligations. Elle nous frappe toutes et tous, nous sépare des territoires communs que nous essayons d'habiter pour les ouvrir aux dispositifs de l'extraction pour le profit privatisé.

Nous refusons les névroses du tout-marchandise et son angoisse sociale.

Nous refusons le peu où on nous réduit.

Nous refusons notre réification triple de contribuable-consommateur-majorité silencieuse.

Nous refusons la grande honte de vouloir la vie bonne pour toutes et tous.

Nous nous organisons.

C'est ici que croît la rose, c'est ici que nous dansons !

Anonyme

L'éducation

EN

GRÈCE

à l'ère de Syriza

L'élection de Syriza en Grèce est un événement important: pour la première fois dans un pays du Nord, un parti ouvertement opposé aux politiques d'austérité prend le pouvoir. Dans ce pays, l'éducation a été l'une des principales victimes des rudes compressions budgétaires décrétées par les gouvernements qui se sont succédé depuis quelques années. Syriza aura-t-il la capacité de renverser la situation ?

L'éducation en Grèce, à l'ère de Syriza

Le travail de reconstruction qui attend Syriza est gigantesque. De 2009 à 2013, les dépenses en éducation ont été réduites de 33 %, ce qui semblait encore insuffisant aux yeux des créanciers de la Grèce, puisqu'on prévoyait y ajouter de nouvelles coupes de 14 % en 2016. Les enseignantes et les enseignants ont subi d'importantes réductions salariales, allant jusqu'à 30 %, alors que leur salaire était déjà de 50 % plus bas que celui de la moyenne européenne. Elles et ils ont subi en même temps une augmentation de la tâche. On totalise 1 261 écoles qui ont été fermées, soit 7,8 % du réseau primaire et 6,5 % du réseau secondaire¹.

Les étudiantes et étudiants diplômés de l'université trouvent difficilement de l'emploi: le taux de chômage était de 27,5 % en 2013, et il est encore plus élevé chez les jeunes. Par conséquent, cela a provoqué, selon The Guardian, l'une des plus importantes fuites de cerveaux dans un pays industrialisé². Pourtant, la Grèce a plus que jamais besoin de personnes compétentes et bien formées pour sortir de la crise dans laquelle elle est enfoncée !

Devant une situation aussi affligeante, l'élection de Syriza redonne de l'espoir. Dans son programme, le parti de gauche affirme son intention de consolider un système d'éducation public, universel et gratuit. Il entend rengager du personnel et investir dans les infrastructures. Il veut assurer le caractère public et autonome des universités³.

Concrètement, depuis qu'il a pris le pouvoir, le gouvernement a annoncé quelques réformes. Par exemple, il annulera certains examens nationaux qui favorisent les individus ayant recours à des instituts privés pour hausser leur résultat. Davantage de cours seront offerts en sciences et en mathématiques au secon-

naire, partout au pays. La loi qui expulsait les «éternels étudiants» sera abolie et toutes et tous pourront prendre le temps nécessaire pour obtenir leur diplôme. Des enseignantes, enseignants, gardiennes et gardiens qui ont perdu leur poste à cause des compressions budgétaires devraient être réembauchés.

La majorité de ces changements se réaliseront à des coûts relativement peu élevés. Il en faudra cependant beaucoup plus pour relancer le système d'éducation grec. Des investissements importants doivent suivre pour engager davantage de personnel, retaper des infrastructures en mauvais état et acheter du nouveau matériel pédagogique. Ainsi, la qualité de l'éducation, atteinte par des coupes budgétaires impitoyables, ne pourra se relever que si la Grèce parvient à se sortir de ses difficultés.

Par contre, le nouveau programme anti-austérité du gouvernement grec se heurte à la rigidité des institutions européennes. Les négociations entreprises en février dernier n'ont entraîné aucun assouplissement de leur part. Le pays manque dangereusement de liquidités, ce qui compromet toutes les chances du gouvernement de remplir ses promesses et de financer l'ensemble des services publics comme il le devrait. Dans ce bras de fer entre Syriza et les institutions européennes, deux types de pouvoir s'affrontent: celui d'un parti politique démocratiquement élu contre celui d'institutions régies par des technocrates, préoccupées de faire respecter les préceptes de l'ordre néolibéral. Pour ces dernières, les douleurs d'un peuple et les difficultés d'un système d'éducation ne font pas le poids devant la nécessité de rembourser une dette gigantesque. Le problème, c'est que cette priorité absolue accordée au paiement de la dette n'a permis en rien à la Grèce de sortir

de la crise, pas plus qu'elle n'a diminué de façon significative l'endettement du pays.

Dans le domaine de l'éducation, comme dans tous les autres services publics, Syriza a adopté un programme stimulant et prometteur, mais qu'on rend impossible à réaliser. L'avenir est incertain. Plusieurs prétendent que la rigidité des institutions européennes a comme objectif caché de faire tomber Syriza, ce parti qui remet en cause des aspects fondamentaux du capitalisme. Les Grecs pourraient aussi choisir de quitter la zone euro, ce qui leur permettrait de reprendre le contrôle de leur économie, mais pourrait, pendant une certaine période, entraîner le pays dans un chaos encore plus grand. D'autres enfin, se rabattent sur l'espoir que les prochaines négociations avec les institutions européennes, en juin prochain, puissent mieux tourner.

Pendant ce temps, l'éducation devient un des otages de cette confrontation. Trop d'exemples dans le passé, notamment l'application des plans d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI) dans les pays du Sud, ont montré qu'elle est sacrifiée devant la nécessité d'obéir aux règles économiques décrétées par les financiers.

La bataille de Syriza pour rétablir un système d'éducation profondément meurtri est donc cruciale. Une défaite serait fort attristante, mais une éventuelle victoire donnerait de l'espoir et montrerait que l'austérité n'est pas la seule solution pour venir à bout de difficultés économiques. Il faut espérer que les Grecs réussiront à obtenir, à l'échelle internationale, tout le soutien nécessaire dans leur dur combat.

Le comité école et société

On peut contacter le comité école et société par courriel à l'adresse: cesfneeq@csn.qc.ca

-
1. <http://www.kpoe.at/fileadmin/downloads/education/SYRIZA-ConsequencesOfTheCrisisOnGreekEducation.pdf>
 2. <http://www.educationincrisis.net/blog/item/1173-is-hope-on-the-way-for-public-education-in-greece>
 3. <http://en.protothema.gr/the-syriza-govt-plans-10-changes-to-greek-education/>

**Judi
9 avril
14 h 15
à la cafétéria
du bloc G**

À l'ordre du jour :

- Journée de grève
- Réussite
- Grief 2005

*Nous comptons
sur votre
présence !*

Prochaine
Assemblée

Assemblée générale des mois de février et mars 2015

Philippe de Grosbois, enseignant au Département de sciences sociales
et délégué du SPECA auprès du Conseil central du Montréal métropolitain

*Retour sur deux assemblées du Conseil central
du Montréal métropolitain*

Votre exécutif a eu quelques fois l'occasion de faire état d'un certain adoucissement des centrales syndicales dans le cadre de la lutte à l'austérité, tant sur le plan du discours que des actions proposées. Il faut toutefois spécifier que ce n'est pas le cas au Conseil central du Montréal métropolitain.

À preuve, le 18 février dernier avait lieu une assemblée spéciale pour discuter de son mandat d'organisation d'une journée de perturbation économique. En 5 ans au Conseil central, je ne crois pas avoir vu une assemblée aussi remplie. Benoît Lacoursière, président du syndicat des profs du Collège de Maisonneuve et professeur de sciences politiques, a mis la table par une présentation de la notion de désobéissance civile. Celle-ci, a-t-il soutenu, «devrait faire partie de notre ADN syndicale», puisque la naissance et la reconnaissance des syndicats, de même que la reconnaissance du droit de grève ont toutes été obtenues par de la désobéissance.

La proposition soumise au vote lors de cette assemblée, au fond, réaffirmait la volonté des syndicats de Montréal de tenir cette journée de perturbation économique. Certains délégués ont trouvé que nous ne nous sommes pas

suffisamment avancés. Néanmoins, l'assemblée a permis de voir qui était davantage mobilisé sur cette question. Les plus motivés viennent sans contredit des secteurs de la santé et de l'éducation, les plus touchés par les mesures d'austérité, sans parler des négociations du secteur public. Du côté du secteur privé, la volonté de participer est là, mais les possibilités concrètes sont beaucoup plus limitées.

Lors de l'assemblée régulière du mois de mars, l'exécutif du Conseil central a confirmé que la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics travaillait dans le sens d'une journée de perturbation le 1^{er} mai. Qu'il y ait grève ou non au Collège, ce sera à surveiller! Cette assemblée nous a aussi donné l'occasion de prendre connaissance du thème de la Marche mondiale des femmes de 2015: «Libérons nos corps, notre terre et nos territoires». Enfin, nous avons appris que le Syndicat des employés de la CSN (STT-CSN) était parvenu à une entente de principe avec la partie confédérale, grâce à un conciliateur. Après près de deux ans sans convention collective, on peut dire qu'il était temps!

Le département et la qualité de l'enseignement

*Dans le numéro 7 du mois d'avril
2014, nous vous
proposons de revisiter
le document Un regard sur
les départements, produit et mis
à jour en 2011 par
Yves Sabourin, Micheline
Thibodeau et Jean Trudelle
de la FNEEQ.*

*Nous vous présentons dans ce
numéro, la dernière chronique
du document.*

*Nous espérons que ces
chroniques vous ont aidé
à mieux saisir
l'importance de la place
qui vous revient au sein
de votre département.*

Le département est responsable d'assurer la qualité et le contenu des cours. Cette responsabilité est confirmée par la convention collective. Comment ce collectif de travail, qui regroupe exclusivement des pairs, peut-il exercer concrètement cette responsabilité en évitant les pièges qu'elle comporte ?

La qualité de l'enseignement est certainement un sujet sensible. Au cours de la dernière décennie, une approche très administrative de l'éducation s'est développée; celle-ci met l'accent sur des notions de contrôle et d'imputabilité. Dans ce contexte, on a présenté l'évaluation systématique des enseignements comme une voie privilégiée d'amélioration de la qualité de l'enseignement. Rappelons que les enseignantes et les enseignants ont une obligation de moyens envers les étudiantes et les étudiants et surtout pas une obligation de résultats.

À la FNEEQ, cette approche a suscité de nombreuses réflexions au sein même de plusieurs syndicats comme au regroupement cégep ainsi que dans les instances fédérales. Cette préoccupation s'explique facilement : il est question de la qualité de notre travail et de l'influence que nous pouvons avoir sur cette dernière, mais aussi des liens étroits avec les conditions d'exercice de notre profession. À ce titre, aborder la question générale de la qualité de l'enseignement sans parler de ses conditions d'exercice, c'est faire abstraction d'une part importante de la réalité!

Dans ce contexte, l'évaluation des enseignements est manifestement une question délicate qui ne peut être abordée à la légère. Tout d'abord, enseigner surtout en enseignement supérieur, est un travail complexe qui ne saurait se réduire à un ensemble de procédures à respecter. Les balises encadrant la pratique de l'enseignement doivent permettre, voire favoriser, la diversité pédagogique.

Ensuite, il faut reconnaître que, dans l'enseignement, les actes professionnels sont aussi liés à la personne qui les exerce. Notre travail n'est pas désincarné : il est imprégné, conditionné par notre personnalité et par ce que nous sommes. La situation même de la salle de classe est particulière à cet égard : nous sommes jugés, quotidiennement, par nos étudiantes et par nos étudiants. On ne peut passer sous silence le fait que

certaines directions de collège souscrivent à une tendance qui voit l'éducation comme un « marché », les étudiantes et les étudiants étant des clientes et des clients à satisfaire... Combien de fois entend-on « clientèle étudiante » au lieu d'« effectif étudiant » ou de « population étudiante » ? N'observe-t-on pas ainsi la dérive d'un objectif d'éducation vers celui d'une « satisfaction de la clientèle » ?

Finalement, les regards jetés sur la qualité de l'enseignement viennent jouer à la marge des relations de travail, par exemple lorsqu'on veut les mettre en lien avec les retraits de priorité d'emploi.

À elles seules, ces quelques constatations devraient nous inciter à beaucoup de discernement dans nos jugements et nos pratiques relatives à la manière dont nous mettons en oeuvre des moyens d'améliorer la qualité de notre travail.

Plusieurs préjugés subsistent, dans la société comme dans le milieu collégial, quant à l'attitude syndicale concernant l'évaluation. À de nombreuses reprises, et toujours à la suite de débats de fond, la FNEEQ a exprimé de grandes réserves envers le recours à l'évaluation systématique comme approche pour améliorer la qualité de l'enseignement. Il y a à cela de nombreuses raisons, solidement étayées par plusieurs expériences : on peut lire avec profit, à ce sujet, le document complémentaire « À propos de l'évaluation ». (Conseil fédéral des 30, 31 mai et 1^{er} juin 2007, <http://www.fneeq.qc.ca/fr/fneeq/instances/conseil.html>)

Mentionnons seulement pour l'instant que les débats menés dans les instances ont confirmé que la difficulté principale concernant l'amélioration de la qualité de l'enseignement réside moins dans le diagnostic que dans la volonté de mise en place d'un réel soutien aux enseignantes et aux enseignants.

Dans ce cadre, il apparaît beaucoup plus utile d'investir dans l'instauration de mécanismes de résolution de problèmes plutôt que d'instruments diagnostiques – un travail d'ailleurs beaucoup plus prometteur et qui risque moins de perturber le dynamisme départemental et celui des relations de travail.

Les activités départementales et la qualité de l'enseignement

Le département exerce ses responsabilités envers la qualité de l'enseignement de manière proactive, par un engagement concret dans la mise à jour constante des contenus et l'amélioration des activités d'apprentissage.

Une foule d'activités départementales visent à maintenir et à améliorer la cohérence et la pertinence des activités d'apprentissage :

- la mise sur pied des comités matières, redevables au département, qui établissent, lorsque c'est utile, des balises permettant d'assurer que les contenus de cours et que les exigences de réussite soient comparables pour les mêmes cours;
- l'adoption des plans de cours;
- l'élaboration de plans-cadres;
- l'élaboration d'une politique départementale d'évaluation des apprentissages;
- la rédaction de protocoles de laboratoire;
- l'adoption d'une politique départementale concernant la disponibilité aux étudiantes et aux étudiants;
- la participation aux comités de programme ;
- etc.

L'évaluation et la qualité de l'enseignement

Concernant l'évaluation, la convention collective invite les parties à s'entendre. Elle confie donc au syndicat et à l'administration du collège la responsabilité de discuter pour trouver une manière de faire qui satisfasse les parties.

Une proximité entre l'évaluation et les relations de travail a fait en sorte que le texte convenu lors de la dernière négociation reconnaît explicitement le rôle de la partie syndicale lors de la mise en place de pratiques d'évaluation dans un collège. La négociation d'une formule qui puisse satisfaire les parties est donc nécessaire; le rôle des départements en la matière s'inscrit dans le cadre de l'entente agréée par le syndicat et le collège.

Lettre d'entente relative à l'évaluation

0.2 En ce sens, les fédérations (FNEEQ et Fédération des cégeps) incitent les parties à s'entendre pour élaborer, développer et mettre en oeuvre des pratiques d'évaluation formative dont les objectifs sont de faciliter l'accomplissement des tâches reliées à l'enseignement, à l'intégration et à la participation à la vie départementale et institutionnelle, et de permettre le développement professionnel des enseignantes et des enseignants.

La responsabilité départementale en matière d'évaluation est donc tributaire d'un cadre convenu au niveau de l'établissement. Il est important que le département soit bien au fait de l'état de la situation de quelque entente, agréée ou en vue, entre le syndicat et l'administration. La situation concernant ces ententes est très variable dans le réseau; à certains endroits, des discussions ont permis d'adopter des manières de faire qui satisfont les deux parties; à d'autres endroits, les discussions se poursuivent.

Il est important de noter au passage que l'évaluation des enseignements dont il est question ici ne peut être que formative; en aucun cas, elle ne peut prêter flanc à des gestes de nature administrative, ce qui lui ferait perdre ce caractère.

Pour mieux contribuer à la qualité des enseignements

En matière de qualité d'enseignement, l'évaluation systématique n'est pas le seul choix qui s'offre aux collègues. Ils peuvent :

- faciliter et encourager le recours volontaire à l'évaluation des enseignements par l'entremise de tests déjà existants, confidentiels et sous la seule responsabilité de l'enseignante ou de l'enseignant concerné;
- adopter de meilleures pratiques préventives, entre autres concernant : l'insertion professionnelle; la culture partagée de soutien pédagogique et de règlement des litiges, développée de concert avec le syndicat.

Pour une enseignante ou un enseignant, les modes d'obtention d'une rétroaction de la part des étudiantes et des étudiants sont nombreux et variés. Pour plusieurs, elle est continue, passant par des échanges réguliers en classe ou à l'extérieur de la classe.

Le fait qu'une telle rétroaction soit informelle ne la rend pas nécessairement moins efficace!

D'autres demandent régulièrement à leurs étudiantes et à leurs étudiants de leur signaler les points forts et appréciés d'un cours, d'un manuel, d'une visite, etc. et les choses qu'elles et qu'ils aimeraient voir changer. Pour d'autres, enfin, le recours à des tests standardisés peut présenter certains avantages.

Plusieurs problèmes peuvent être évités par la prévention. Certains départements ont développé des pratiques de «mentorat» qui permettent aux nouvelles et aux nouveaux enseignants de se familiariser avec l'enseignement collégial de manière plus conviviale que par la seule transmission de documents et de politiques. Les échanges réguliers avec les collègues plus expérimentés font partie des mécanismes d'intégration à la vie départementale, syndicale et institutionnelle plus efficaces.

Quelques pistes de solutions aux litiges d'ordre pédagogique

Que faire, cependant, lorsque survient un problème? À qui doivent s'adresser les étudiantes et les étudiants et selon quelles modalités? Comment éviter les pétitions intempestives et les conflits qui perdurent? Comment solutionner les problèmes pédagogiques qui peuvent survenir? Ces questions interpellent au premier chef le collège dans son ensemble, mais peuvent être discutées utilement en département.

Bien qu'une politique institutionnelle de règlement des litiges convenue entre le syndicat des enseignants, l'association étudiante et l'administration soit souhaitable, en l'absence de celle-ci, un département peut favoriser une approche axée sur l'assistance professionnelle lorsque survient un litige d'ordre pédagogique entre une enseignante ou un enseignant et ses étudiantes et ses étudiants.

Cela signifie :

- investir les énergies dans le développement d'un mode convenu et intégré de résolution de problèmes pédagogiques;
- informer les différentes intervenantes et intervenants de leurs responsabilités et de pistes d'action lorsqu'un problème survient.

Au plan institutionnel, au lieu de chercher à mettre en place un dispositif lourd et potentiellement peu fonctionnel d'évaluation systématique, la FNEEQ préconise depuis longtemps la recherche de processus permettant de solutionner les problèmes de litiges pédagogiques.

Tout département peut orienter ses pratiques dans cette direction. Cela suppose de convenir de mécanismes dont toutes et tous sont informés, y compris les étudiantes et les étudiants. Le protocole devrait comporter des réponses aux questions suivantes : Que faire et qui aller voir si un problème se pose? Comment s'assurer que la nature du problème sera clairement établie? Comment va-t-on y donner suite? Quel genre de

support peut être disponible si le besoin s'en fait sentir?

Cela peut se traduire par:

- Une procédure balisée et efficace de signalement du problème qui assure que l'enseignante ou l'enseignant concerné en est informé;
- bannit les pétitions sauvages; assure que les plaintes se font à la personne responsable de ces dossiers dans le département;
- respecte les personnes concernées.
- Une identification claire de la nature du problème qui distingue les cas ponctuels (une décision qui ne fait pas l'affaire, un comportement inapproprié non répétitif, etc.) de problèmes d'une autre nature, assure, s'il y a lieu, un recours à un type de soutien approprié (programme d'aide aux salarié-es, assistance départementale).
- Un processus convenu de recherche efficace de solutions en assemblée départementale ou au sein d'un comité, possiblement avec l'aide d'une personne désignée à cette fin et acceptée par la personne concernée.

Dans un cas extrême, un département peut signaler à son syndicat son incapacité à garantir la qualité de l'enseignement d'une personne malgré la mise en place de mesures de soutien.

Comment gérer les différends ?

Le travail départemental, c'est la gestion, par des pairs, de tâches et de responsabilités liées à l'enseignement. Dans ce contexte, il est inévitable que surviennent des différends opposant des groupes ou des individus au sein même d'un département.

Un département est un groupe de personnes appelées à travailler ensemble, à se rencontrer et à se côtoyer quotidiennement. Dans de tels groupes, les dangers d'ostracisme (mobbing), de harcèlement individuel ou de rivalités malsaines entre sous-groupes sont présents.

Or, un conflit qui perdure peut prendre des proportions graves jusqu'à affecter la santé des personnes concernées et miner pour très longtemps la vie d'un département.

Pour éviter ce genre de situation, il est important de traiter rapidement les conflits qui surviennent et de développer une approche transparente des divergences par l'identification de la nature du problème, la dépersonnalisation du débat et la recherche de solutions positives et respectueuses des personnes.

Nouveau taux pour les assurances FNEEQ

La CFARR nous a informés d'un ajustement de tous les taux associés au contrat d'assurance des professeurs (1008-1010). Ces nouvelles primes, majorées en moyenne de 1,28 %, prendront effet le 1^{er} avril 2015. Elles sont la conséquence directe du changement des règles de taxation des assurances par le gouvernement Couillard dans le cadre des mesures budgétaires annoncées le 2 décembre dernier, une nouvelle mesure d'austérité. En taxant davantage les compagnies d'assurances, c'est bien évidemment les assurés qui paient : voici donc une nouvelle attaque déguisée à la classe moyenne. Selon ce que promet le premier ministre (!), la mesure est temporaire et ces taxes devraient diminuer à compter d'avril 2017, pour revenir à leur taux précédent en avril 2019. La feuille listant les nouveaux taux est disponible au SPECA et sur notre site web.

http://www.speca.info/images/speca/Dossiers_synd/Assurances_15/Changement_tarification_15_4_1.pdf